

## Édith Cresson, Histoires françaises: la Commission Santer et le Parlement européen

**Légende:** Dans Histoires françaises, Édith Cresson, ancien Commissaire européen, évoque la Commission de contrôle budgétaire (COCOBU) du Parlement européen et la réaction d'autres commissaires et du président de la Commission européenne Jacques Santer face à la défiance du Parlement européen envers la Commission..

**Source:** CRESSON, Édith. Histoires françaises. Paris: Éditions du Rocher, 2006. 300 p. ISBN 2 268 06015 2.

**Copyright:** (c) Éditions du Rocher

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/edith\\_cresson\\_histoires\\_francaises\\_la\\_commission\\_santer\\_et\\_le\\_parlement\\_europeen-fr-00348b2a-5d05-4ef1-b968-8feb6b18d9b6.html](http://www.cvce.eu/obj/edith_cresson_histoires_francaises_la_commission_santer_et_le_parlement_europeen-fr-00348b2a-5d05-4ef1-b968-8feb6b18d9b6.html)

**Date de dernière mise à jour:** 04/09/2012

## Édith Cresson, *Histoires françaises: la Commission Santer et le Parlement européen*

[...]

La commission de contrôle budgétaire du Parlement européen s'est emparée de cette affaire. Sa présidente, Frau Theato, CDU allemande, présidait un groupe redoutable et composé surtout d'Allemands, d'Autrichiens et de Scandinaves. La CDU n'avait pas de commissaire car les deux commissaires allemands nommés par Kohl étaient SPD et libéral. Ces parlementaires, à la commission de contrôle budgétaire (Cocobu), en 1998, c'est-à-dire en fin de mandat, voulaient faire parler d'eux et n'ont pas lésiné sur les moyens. Au début, je n'ai pas prêté une grande attention à cette agitation. Je m'étais renseignée auprès d'un éminent parlementaire français, Jean-Louis Bourlanges, qui avait siégé quelque temps à la Cocobu et l'avait quittée, lassé de ses outrances. Il surnommait Mme Theato « Cruella ». C'était une femme élégante qui avait épousé un Grec. « Son seul écart dans la civilisation », ricanait ses détracteurs. Je ne prêtais à tout cela qu'une attention insuffisante. J'étais débordée de travail. Je sortais de graves problèmes de santé. Mes cheveux repoussaient. Bientôt, je pourrai ranger ma perruque.

Le groupe CDU-CSU a convoqué mes collègues, les commissaires de droite qui sont revenus bouleversés. Ils nous ont dit que la CDU-CSU leur avait signifié qu'elle « voulait deux têtes » sous-entendu : socialistes. J'avais déjà entendu ce langage dans mon enfance et rien de tout cela ne ressemblait à ce que j'avais perçu de ma longue expérience des relations avec le chancelier Kohl, ses ministres et ses collaborateurs. À ce moment, j'ai eu peur. Dans un climat d'hystérie et sur nombre de sujets, le Parlement et la presse attaquèrent alors plusieurs commissaires, tous de gauche, dont l'Espagnol Manuelo Marin ou l'Italienne Emma Bonino. Mais j'étais la plus attaquée. On me reprochait d'avoir utilisé pour mon conseiller un statut qui ne correspondait pas à sa situation.

Le président Santer, poussé par le Parlement, confia alors un travail d'investigation à un « comité d'experts » largement choisis par le Parlement et qui produisit, le 15 mars 1999, un rapport accablant globalement la Commission où « il a été trop souvent constaté que le sens de la responsabilité est dilué dans la chaîne hiérarchique ». « Il devient difficile, ajoutaient les "experts", de trouver quelqu'un qui ait le moindre sentiment d'être responsable. » Curieusement ce tribunal d'exception, dont la constitution ne reposait sur aucun texte ou traité, ni aucune pratique antérieure, n'a jamais fait allusion à l'affaire de la « vache folle » et des farines contaminées. Celles-ci, bien que susceptibles de menacer la vie humaine, n'avaient pas en effet soulevé l'indignation du Parlement.

Fin juin 2004, six ans après les faits, le tribunal belge saisi en 1998 par une eurodéputée flamande - qui curieusement, venait seulement d'arriver au Parlement depuis quelques semaines - a prononcé un non-lieu complet pour moi-même et mon administration.

[...]